

# L'écriture droite

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **26 (1897)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

étudie la question de réunir en brochure tout ce qui a paru sous le titre : « Le dessin à l'Ecole primaire »

M. Moser, professeur à Fribourg, se chargera volontiers de cette mission. E. G.

---

## L'ÉCRITURE DROITE

---

Voici les conclusions du rapport présenté à la Commission scolaire de Lausanne par MM. Combe, Otth et Henchoz :

1. Afin d'enrayer l'augmentation toujours croissante des cas de déviation de la colonne vertébrale et de myopie, il est indispensable d'en arriver à adopter la position du cahier médian droit, soit l'écriture droite.

2 Cette introduction nous conduit à repousser la position du cahier médian incliné. Celle-ci, de même qu'une inclinaison des traits d'écriture de 75° environ, ne nous paraît pas présenter des garanties suffisantes pour obtenir des élèves une attitude irréprochable.

3. La tenue du cahier médian droit doit être rendue obligatoire dans toutes les classes.

4. Il est nécessaire de donner au personnel enseignant des directions se rapportant à la tenue du corps, de la plume, du cahier, afin d'arriver à une unité aussi grande que possible entre les différentes classes.

5. Les appuis que l'on recommande pour empêcher l'élève de se courber en avant ne nous paraissent pas présenter des avantages réels. Ils contribuent à détourner l'enfant de l'objet de la leçon, et provoquent des remarques qu'il convient d'éviter. Il faut que l'élève, par sa seule force de volonté, arrive à se maintenir dans une attitude correcte.

La Commission soussignée, en prenant pour exemple ce qui a été fait à Bâle, il y a un an, et conformément aux conclusions adoptées au Congrès de Budapesth, propose de donner au corps enseignant des instructions dans le genre de celles-ci :

1. Il faut veiller sérieusement à ce que la tenue des élèves soit bonne. La partie supérieure du corps doit conserver une position symétrique par rapport à la table ; la poitrine et la tête ne sont que fort peu inclinées en avant.

Le torse ne doit être ni dévié, ni penché à gauche ou à droite ; la poitrine ne doit pas s'appuyer contre le bord de la table.

2. Les avant-bras ne s'écartent pas du corps de plus d'un travers de main. Ils reposent sur la table au moins aux deux tiers de leur longueur ; le coude dépassant la table sert de contrepoids à la main et la rend plus légère.

3. Le banc est utilisé autant que possible dans toute sa largeur. Les jambes ne sont ni croisées aux genoux ou sur le cou du pied, ni fléchies sous le banc. Les pieds reposent à plat sur le plancher ou le marchepied et les jambes sont placées verticalement.

Dans les classes de filles on veillera à ce que les vêtements ne gênent pas les élèves et ne contribuent pas à provoquer une attitude défectueuse.

4. Le cahier est placé devant le milieu du corps, de façon que la ligne d'écriture soit toujours parallèle au bord de la table. L'élève s'occupera avant tout de cette position. On veillera à ce que, pendant l'écriture, les avant-bras restent fixes et que le cahier seul se déplace.

La distance entre les yeux et la ligne d'écriture sera au minimum de 30 cm.

5. Le porte-plume est tenu par le pouce et le doigt majeur qui ne se place jamais au-dessous ; l'index, par contre, appuie légèrement le porte-plume. Celui-ci dépasse la main au-dessus de l'articulation métacarpo phalangienne et se dirige dans le sens de l'axe de l'avant-bras.

6. Les traits de l'écriture sont perpendiculaires au bord de la table.

7. On veillera à ce que l'élève, dans tout ce qu'il écrit, fasse preuve d'une application suffisante.

8. Dans les jours sombres, on évitera tout travail écrit pendant la première heure du matin, de même qu'à la fin de l'après-midi.

Lausanne, le 2 avril 1897.

D<sup>r</sup> COMBE.

H. OTTH.

*Le rapporteur :*

L. HENCHOZ.



## BIBLIOGRAPHIES

### I

*La lettre du catéchisme du diocèse de Lausanne*, expliquée par demandes et réponses avec des exemples, des comparaisons et des histoires, par M. FROSSARD, ancien recteur du Collège Fribourg. Librairie Fragnière.

En terminant notre compte rendu du premier volume de cet important ouvrage, nous exprimons le vœu de voir paraître le plus tôt possible le deuxième volume.

Ce vœu est maintenant réalisé.

Il ne nous reste plus qu'à remercier le pieux et savant auteur et à souhaiter à cette seconde partie l'accueil et le succès du premier volume.